

Chef de projet environnement

RNCP42507 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	213
Formacode(s)	12584, 12585, 12556, 12547
Code(s) ROME	A1303
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	26/06/2026
Date d'échéance	26/06/2031

Certificateur(s)

DIDEROT EDUCATION CAMPUS · SIRET : 43248059800106

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le chef de projet environnement joue un rôle clé dans la préservation et la gestion durable de notre environnement. Ce professionnel passionné et engagé combine ses compétences en gestion de projet avec une expertise approfondie dans le domaine de l'environnement, tant sur plan naturaliste que vis-à-vis de sa maîtrise du cadre réglementaire applicable aux différents projets. Sa mission consiste à concevoir, coordonner, mettre en œuvre, puis analyser les effets pluridimensionnels des mesures de restauration, réhabilitation ou de préservation dans le cadre de projets de gestion environnementale et d'une démarche éviter-réduire-compenser (ERC) dans le cadre de projets soumis à étude d'impact environnemental. Pour cela, il s'appuie sur un diagnostic écologique, construit à partir des investigations de terrain qu'il pilote et analyse, et complété par une veille réglementaire constante.

Il est amené à travailler en étroite collaboration avec des équipes multidisciplinaires, y compris des experts en environnement, des ingénieurs, des spécialistes de la réglementation et des partenaires externes tels que les autorités publiques, les organisations non gouvernementales (ONG) et les entreprises. Pour garantir l'atteinte effective des objectifs environnementaux fixés, le métier de chef de projet environnement exige non seulement des compétences scientifiques et techniques, mais aussi des compétences en gestion de projet (gestion des ressources humaines, matérielles, financières...) et en communication afin de mobiliser les parties prenantes des projets. Une capacité d'innovation et d'adaptation aux changements est également essentielle dans ce domaine en constante évolution.

ACTIVITÉS VISÉES

Contextualisation des besoins, attentes et enjeux autour du projet de gestion environnementale ou du projet soumis à étude d'impact environnemental.

Identification et analyse des problématiques environnementales auxquelles doit répondre le projet de gestion environnementale ou le projet soumis à étude d'impact environnemental.

Formalisation d'une proposition de stratégie d'intervention au travers de la rédaction du plan de gestion écologique ou de l'étude d'impact environnemental.

Planification et organisation des actions consignées dans le plan de gestion écologique ou de l'étude d'impact environnemental.

Management des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du plan de gestion écologique ou de l'étude d'impact environnemental et concertation avec les différentes parties prenantes.

Interprétation et restitution des résultats de la mise en œuvre des actions déployées dans le cadre du projet de gestion ou de l'étude d'impact environnemental.

Mobilisation des commanditaires de projet en faveur des mesures écologiques et de leurs effets au travers d'un suivi au long-terme.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Etablir un état des lieux du projet de gestion environnementale ou du projet soumis à étude d'impact environnemental, en analysant les besoins et les attentes recueillis auprès des différentes parties prenantes et les contraintes liées au projet (communiquées par le commanditaire/appel à projet..), afin d'établir une proposition commerciale du plan de gestion ou de l'étude d'impact environnemental à conduire.

Positionner les enjeux exprimés par les parties prenantes dans le cadre du projet de gestion environnementale ou du projet soumis à l'étude d'impact environnemental, en hiérarchisant les enjeux économiques, sociaux et environnementaux identifiés, en construisant une matrice de matérialité le cas échéant, afin d'identifier la ou les problématiques principales à traiter.

Identifier l'ensemble des contraintes techniques et réglementaires applicables au périmètre du projet de gestion environnementale ou du projet soumis à l'étude d'impact environnemental, en s'appuyant sur des éléments de veille technique et réglementaire approfondie, en les caractérisant au regard de leur nature, impact, portée afin de répondre de manière appropriée à ces contraintes.

Organiser la sélection, la méthodologie et la démarche des études environnementales à conduire dans le cadre du projet de gestion environnementale ou du projet soumis à étude d'impact environnemental, en identifiant les données à collecter sur le périmètre du projet, en identifiant les méthodes et outils actuels, performants et adaptés, notamment les dispositifs numériques d'acquisition, de traitement et de visualisation des données pertinentes, en déterminant les modalités et mesures de sécurité applicables par l'ensemble du personnel en charge de recueillir les données sur le terrain, afin de déterminer les moyens à engager et les délais pour obtenir les données à collecter, et de répondre à la ou les problématiques identifiées.

Etablir un diagnostic écologique du projet de gestion environnementale ou du projet soumis à étude d'impact environnemental en tenant compte de l'ensemble des informations recueillies, hiérarchisées et croisées issus de différents champs (environnemental, réglementaire, économique, territorial...)

afin de donner un cadre objectivable sur lequel appuyer les recommandations pour le projet.

Concevoir la stratégie et son plan d'actions complet des mesures écologiques en s'appuyant sur l'analyse approfondie de l'ensemble des données recueillies, en définissant les livrables attendus, leurs délais et les moyens humains, financiers et matériels nécessaires, afin de répondre aux problématiques identifiées et d'assurer la coordination et la mise en œuvre opérationnelle des actions prévues.

Assurer la disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières à mobiliser dans la mise en œuvre du plan environnemental proposé dans le cadre du projet de gestion environnementale ou du projet soumis à étude d'impact environnemental en sélectionnant des acteurs compétents et équipés et en veillant au respect des budgets alloués afin de respecter le plan d'actions convenu.

Expliquer aux acteurs internes ou externes la programmation des actions à réaliser dans le cadre du projet de gestion environnementale ou du projet soumis à étude d'impact environnemental en rappelant les mesures de sécurité à respecter sur le site du projet, en tenant compte des priorités, consignes et contraintes, des critères qualité, et en s'adaptant, le cas échéant, aux modalités de communication spécifiques à leurs profils et situations afin de coordonner la planification des actions de manière concertée et dans une démarche d'inclusivité.

Encadrer avec bienveillance et agilité les équipes et prestataires intervenant dans la réalisation du plan de gestion écologique ou des mesures ERC en utilisant les différentes techniques de gestion de projets, en instaurant une communication fluide, transparente et engageante, en tenant compte de la situation de chaque membre de l'équipe, afin d'assurer la complémentarité et l'efficacité de leurs contributions respectives et de favoriser le déploiement du plan d'actions.

Prévenir les situations de conflits d'intérêt dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion écologique ou des mesures ERC en mettant en place des moyens de lutte contre la corruption auprès de l'ensemble des acteurs, afin de garantir l'intégrité du projet.

Superviser l'avancement des actions du plan de gestion ou des mesures écologiques consignées dans l'étude d'impact environnemental, en suivant des indicateurs clés de résultats au travers de la mobilisation d'outils spécifiques, notamment

numériques, afin de contrôler la réalisation du plan d'action de manière efficace.

Interpréter le résultat des effets produits par les différentes actions déployées dans le cadre du projet de gestion environnementale ou du projet soumis à étude d'impact environnemental en analysant les livrables restitués par les différents acteurs internes ou externes, en mobilisant, lorsque c'est pertinent, des outils d'analyse et/ou de

modélisation des résultats et/ou des bases de données naturalistes, afin de vérifier leur efficacité et leur conformité au regard des objectifs écologiques fixés.

Rédiger un rapport structuré présentant les effets des différentes actions déployées dans le cadre du projet de gestion environnemental ou du projet soumis à étude d'impact environnemental en synthétisant les méthodes, protocoles et résultats de l'ensemble des études conduites, en veillant à rendre le contenu compréhensible, accessible et inclusif à ses différents destinataires, afin de présenter l'évaluation des objectifs environnementaux visés par la mise en œuvre du plan d'action.

Evaluer la performance écologique sur le long-terme du projet de gestion environnementale ou du projet soumis à étude environnemental, en procédant à des audits et en interprétant leurs résultats, en identifiant les écarts et non-conformités en termes d'atteinte des objectifs fixés et/ou des moyens mis en œuvre, en opérant des échanges réguliers sur le terrain avec les acteurs investis dans ces missions, afin de veiller à l'atteinte des objectifs écologiques du projet au long-terme.

Formuler des recommandations

stratégiques et opérationnelles d'actions correctives et/ou amélioratives en tenant compte des résultats des éléments de suivi de la performance du projet environnemental, ainsi que des évolutions du cadre réglementaire et légale, en tenant compte des moyens et des ressources disponibles et en mobilisant les méthodes et outils adaptés, en veillant à les rendre compréhensible, accessibles et inclusives afin d'accompagner et de sécuriser la prise de décision et de garantir l'atteinte des objectifs environnementaux sur le long terme.

Blocs de compétences

RNCP42507BC01 — Élaborer un plan de gestion écologique ou une étude d'impact environnemental

LISTE DE COMPÉTENCES

Etablir un état des lieux du projet de gestion environnementale ou du projet soumis à étude d'impact environnemental, en analysant les besoins et les attentes recueillis auprès des différentes parties prenantes et les contraintes liées au projet (communiquées par le commanditaire/appel à projet...), afin d'établir une proposition commerciale du plan de gestion ou de l'étude d'impact environnemental à conduire.

Positionner les enjeux exprimés par les parties prenantes dans le cadre du projet de gestion environnementale ou du projet soumis à l'étude d'impact environnemental, en hiérarchisant les enjeux économiques, sociaux et environnementaux identifiés, en construisant une matrice de matérialité le cas échéant, afin d'identifier la ou les problématiques principales à traiter.

Identifier l'ensemble des contraintes techniques et réglementaires applicables au périmètre du projet de gestion environnementale ou du projet soumis à l'étude d'impact environnemental, en s'appuyant sur des éléments de veille technique et réglementaire approfondie, en les caractérisant au regard de leur nature, impact, portée afin de répondre de manière appropriée à ces contraintes.

Organiser la sélection, la méthodologie et la démarche des études environnementales à conduire dans le cadre du projet de gestion environnementale ou du projet soumis à étude d'impact environnemental, en identifiant les données à collecter sur le périmètre du projet, en identifiant les méthodes et outils actuels, performants et adaptés, notamment les dispositifs numériques d'acquisition, de traitement et de visualisation des données pertinentes, en déterminant les modalités et mesures de sécurité applicables par l'ensemble du personnel en charge de recueillir les données sur le terrain, afin de déterminer les moyens à engager et les délais pour obtenir les données à collecter, et de répondre à la ou les problématiques identifiées.

Etablir un diagnostic écologique du projet de gestion environnementale ou du projet soumis à étude d'impact environnemental en tenant compte de l'ensemble des informations recueillies, hiérarchisées et croisées issus de différents champs (environnemental, réglementaire, économique, territorial...)

afin de donner un cadre objectivable sur lequel appuyer les recommandations pour le projet.

Concevoir la stratégie et son plan d'actions complet des mesures écologiques en s'appuyant sur l'analyse approfondie de l'ensemble des données recueillies, en définissant les livrables attendus, leurs délais et les moyens humains, financiers et matériels nécessaires, afin de répondre aux problématiques identifiées et d'assurer la coordination et la mise en œuvre opérationnelle des actions prévues.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dans le cadre d'un projet réel répondant à une problématique environnementale posée par un commanditaire, le candidat fournit le document de cadrage, présente la proposition commerciale du diagnostic écologique à réaliser, présente divers documents internes, présente le diagnostic écologique remis au commanditaire reprenant l'analyse et

l'interprétation complète de l'ensemble des données collectées, tant sur le plan des enjeux des parties prenantes que des différentes contraintes et de l'analyse des données collectées sur site et présente le plan d'actions remis au commanditaire. Soutenance orale consistant en la synthèse des résultats des études menées et du plan d'action élaboré par le candidat.

RNCP42507BC02 — Piloter la mise en œuvre des actions dans le cadre du projet de gestion environnementale ou du projet soumis à étude d'impact environnemental

LISTE DE COMPÉTENCES

Assurer la disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières à mobiliser dans la mise en œuvre du plan environnemental proposé dans le cadre du projet de gestion environnementale ou du projet soumis à étude d'impact environnemental en sélectionnant des acteurs compétents et équipés et en veillant au respect des budgets alloués afin de respecter le plan d'actions convenu.

Expliquer aux acteurs internes ou externes la programmation des actions à réaliser dans le cadre du projet de gestion environnementale ou du projet soumis à étude d'impact environnemental en rappelant les mesures de sécurité à respecter sur le site du projet, en tenant compte des priorités, consignes et contraintes, des critères qualité, et en s'adaptant, le cas échéant, aux modalités de communication spécifiques à leurs profils et situations afin de coordonner la planification des actions de manière concertée et dans une démarche d'inclusivité.

Encadrer avec bienveillance et agilité les équipes et prestataires intervenant dans la réalisation du plan de gestion écologique ou des mesures ERC en utilisant les différentes techniques de gestion de projets, en instaurant une communication fluide, transparente et engageante, en tenant compte de la situation de chaque membre de l'équipe, afin d'assurer la complémentarité et l'efficacité de leurs contributions respectives et de favoriser le déploiement du plan d'actions.

Prévenir les situations de conflits d'intérêt dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion écologique ou des mesures ERC en mettant en place des moyens de lutte contre la corruption auprès de l'ensemble des acteurs, afin de garantir l'intégrité du projet.

Superviser l'avancement des actions du plan de gestion ou des mesures écologiques consignées dans l'étude d'impact environnemental, en suivant des indicateurs clés de résultats au travers de la mobilisation d'outils spécifiques, notamment numériques, afin de contrôler la réalisation du plan d'action de manière efficace.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dans le cadre de son projet de stage de première année, le candidat fournit un rapport (document interne et preuve des outils de gestion de projets déployés)

Soutenance orale consistant en la synthèse du pilotage et de la supervision des actions déployées pour répondre aux objectifs environnementaux fixés par le candidat

RNCP42507BC03 — Interpréter les résultats des actions environnementales dans le cadre du projet de gestion environnementale ou du projet soumis à étude d'impact environnemental et en suivre la performance

LISTE DE COMPÉTENCES

Interpréter le résultat des effets produits par les différentes actions déployées dans le cadre du projet de gestion environnementale ou du projet soumis à étude d'impact environnemental en analysant les livrables restitués par les différents acteurs internes ou externes, en mobilisant, lorsque c'est pertinent, des outils d'analyse et/ou de modélisation des résultats et/ou des bases de données naturalistes, afin de vérifier leur efficacité et leur conformité au regard des objectifs écologiques fixés.

Rédiger un rapport structuré présentant les effets des différentes actions déployées dans le cadre du projet de gestion environnemental ou du projet soumis à étude d'impact environnemental en synthétisant les méthodes, protocoles et résultats de l'ensemble des études conduites, en veillant à rendre le contenu compréhensible, accessible et inclusif à ses différents destinataires, afin de présenter l'évaluation des objectifs environnementaux visés par la mise en œuvre du plan d'action.

Évaluer la performance écologique sur le long-terme du projet de gestion environnementale ou du projet soumis à étude d'impact environnemental, en procédant à des audits et en interprétant leurs résultats, en identifiant les écarts et non-conformités en termes d'atteinte des objectifs fixés et/ou des moyens mis en œuvre, en opérant des échanges réguliers sur le terrain avec les acteurs investis dans ces missions, afin de veiller à l'atteinte des objectifs écologiques du projet au long-terme.

Formuler des recommandations

stratégiques et opérationnelles d'actions correctives et/ou amélioratives en tenant compte des résultats des éléments de suivi de la performance du projet environnemental, ainsi que des évolutions du cadre réglementaire et légale, en tenant compte des moyens et des ressources disponibles et en mobilisant les méthodes et outils adaptés, en veillant à les rendre compréhensible, accessibles et inclusives afin d'accompagner et de sécuriser la prise de décision et de garantir l'atteinte des objectifs environnementaux sur le long terme.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dans le cadre de son projet de stage de deuxième année, le candidat rédige et fournit un rapport structuré avec :

- l'analyse et l'interprétation des livrables produits, au regard des contraintes et objectifs auxquels ils doivent répondre, permettant de conclure quant à leur conformité
- les éléments de présentation permettant de faciliter la compréhension des données pour les acteurs du projet ;
- l'ensemble des éléments de suivi de la performance écologique au long-terme du projet : modalités de suivi et d'évaluation, résultats, analyse et interprétation ;
- l'ensemble des recommandations à déployer dans une démarche corrective/méliorative du site au regard des différents enjeux et des objectifs qu'ils fixent.

Soutenance orale consistant en la présentation par le candidat des conclusions du projet de gestion environnementale ou du projet soumis à étude d'impact environnemental et des recommandations préconisées dans le cadre de son analyse

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Dans les bureaux d'études

Dans les grandes entreprises industrielles

Dans une collectivité territoriale

Dans le secteur de l'ingénierie de la construction

Dans les associations

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Chef de projets environnement

Chef de projets écologie,

Chef de projets biodiversité

Ecologue

Chef de projets [spécialisation taxon, habitat...]

Ingénieur environnement

Ingénieur d'études biodiversité

Ingénieur écologue

Chargé de projets [spécialisation taxon, habitat...]

Chargé de missions environnement,

Chargé d'études environnement

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 117 €

Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 645
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Justifier d'une certification professionnelle de niveau 6 minimum dans le domaine de l'écologie, de l'environnement, de la biologie ou des énergies renouvelables.

Conditions d'accès dérogatoires : Par dérogation, pour 30% maximum du nombre d'apprenants suivant un parcours de formation préparant exclusivement à la certification "Chef de projet environnement" au sein d'une même promotion, sont recevables les candidatures des postulants justifiant d'une certification professionnelle de niveau 6 ou 7 dans un autre domaine que ceux de l'écologie, de l'environnement, de la biologie ou des énergies renouvelables, témoignant d'un engagement significatif et documenté dans des activités en lien avec l'écologie, l'environnement ou des domaines connexes ou justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum en lien avec l'écologie, l'environnement ou des domaines connexes et validant un test de sélection interne, dont les modalités sont consignées dans une procédure interne.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury de certification comprend systématiquement deux membres externes et un membre interne, et la majorité des voix appartient aux membres externes lors des délibérations. Le président du jury de certification est désigné par tirage au sort parmi les membres externes.

Base légale

Date de décision	26/06/2026
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	26/06/2031
Date de dernière délivrance possible	26/06/2035

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	12	0	75 %	—
2023	21	0	74 %	79 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP38593

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP38593

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.egpn.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42507/>

Où se former

Formations référencées	14
Organismes	1
Régions couvertes	7
Prix indicatif	6 480 €
Durée	1236 – 1383 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	8
Organismes gestionnaires (CFA)	2
Organismes formateurs	2
Régions couvertes	6
Départements couverts	7
Organismes certifiés Qualiopi	2
Sessions	de 09/2025 à 09/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3
Montant total engagé	11 265 €
Coût moyen par dossier	3 755 €
Durée moyenne	1236 h
Période	09/2026
France compétences	59 %
Reste à charge titulaire	39 %
Compte d'engagement citoyen	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.